

CONTRIBUTIONS DE FNE MIDI-PYRÉNÉES AU PROJET DE CPER 2014-2020

Lors de la séance plénière au Conseil Régional du 06 février 2014, M. Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées a indiqué que le Projet de Contrat de Plan Etat Région 2014-2020 s'articulerait autour de 6 axes forts :

- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Transition écologique et énergétique
- Mobilité multimodale
- Très Haut Débit
- Volet territorial

L'emploi a été identifié comme une thématique transversale, de même que le développement durable, l'égalité homme-femme et le handicap.

PRÉSENTATION DE FNE MIDI-PYRÉNÉES

FNE Midi-Pyrénées est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement de Midi-Pyrénées. Elle fédère près de 140 associations et représente près de 10 000 citoyens. FNE Midi-Pyrénées est membre de la fédération nationale France Nature Environnement, de l'ARPE, du Graine Midi-Pyrénées et de la CPCA Midi-Pyrénées.

Forte d'une **expérience militante et pédagogique de 40 ans**, UMINATE a changé de nom en 2009 pour devenir FNE Midi-Pyrénées.



FNE Midi-Pyrénées œuvre sur l'ensemble des champs de la protection de l'environnement à travers notamment l'animation de 7 réseaux thématiques : eau, santé environnement, agriculture, énergie, déchets, aménagement du territoire, nature & biodiversité. Ainsi, nous avons su **capitaliser l'expertise régionale et nationale** sur ces différents champs d'activité, c'est pourquoi nous comptons parmi les acteurs incontournables de la protection de l'environnement en Midi-Pyrénées. En effet, FNE Midi-Pyrénées est notamment reconnue pour sa capacité à développer une **vision globale des enjeux environnementaux**.

RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

FNE Midi-Pyrénées est reconnue par les services de l'Etat à plusieurs titres :

- Renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement.
- Habilitation à siéger dans des commissions consultatives tant régionales que départementales, afin de faire valoir le droit de l'environnement.
- Agrément entreprise solidaire, et agrément jeunesse et sports.
- Agrément au titre des consultations juridiques payantes.

- Agrément au titre du service civique.
- Reconnaissance comme organisme de formation

A ce titre, FNE Midi-Pyrénées souhaite apporter ses contributions dans le cadre du CPER.

MOBILITÉ MULTIMODALE

TRANSPORT DE PERSONNES :

Il est important de développer les alternatives offertes par les TIC (technologies de l'information et de la communication), pour éviter des déplacements inutiles.

Pour cela, FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER de :

- **Promouvoir les services en ligne** existants pour réaliser certaines formalités administratives,
- Inciter à **l'organisation en télétravail**, celui-ci pouvant porter sur une partie seulement du temps de travail, se dérouler en télé centre, ...,
- Promouvoir la tenue de **réunions téléphonées ou en visioconférence**.

Se déplacer moins passe aussi par

- **Lutter contre l'étalement urbain** grâce à des villes denses, mixtes et multipolaires,
- Mettre de la **cohérence** entre politiques de transport et politiques d'aménagement.

TRANSPORT DE MARCHANDISES :

Transporter moins : Une modification de nos modes de consommation, des relocalisations en matière d'économie, le développement des services et circuits de proximités, notamment des circuits courts et de proximité en matière d'alimentation provoqueront une réduction de flux sur de longues distances.

Il apparaît donc primordial de soutenir les filières courtes d'approvisionnement, et l'agriculture de proximité.

Transporter mieux : Mode de transport plus rapide et moins polluant que le transport routier, le transport ferroviaire constitue un atout indéniable pour le transport de marchandises sur des moyennes ou longues distances. Il dispose en effet du bilan énergétique le plus favorable et génère le moins d'émissions de CO₂ par rapport à d'autres modes de transport comme la route ou l'avion. Le développement du fret ferroviaire fait donc partie des principaux objectifs de FNE Midi-Pyrénées. Avec la même quantité d'énergie sur un kilomètre, un camion peut transporter 50 tonnes, un train 100 tonnes.

Pour cela, FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER :

- D'assurer une **politique de transport cohérente** qui ne favorise pas le transport routier par rapport à un autre.
- De créer des interconnexions entre les différents modes de transport donc **des plateformes de logistique**. Il faut aussi de la logistique urbaine adaptée et s'intégrant intelligemment au tissu urbain.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« Atteindre zéro artificialisation nette du territoire en 2025 et pour cela stopper le gaspillage des espaces naturels, agricoles et forestiers en commençant par diviser par deux le rythme d'artificialisation nette dès 2017, à l'aide d'un organisme dédié ».

Les documents de planification de la compétence des élus : PLU (plans locaux d'urbanisme), SCOT (Schéma de cohérence territoriale) rénovés par les lois Grenelle doivent bien évidemment prendre en compte les trames vertes et bleues (TVB) et être l'outil de la lutte contre l'étalement urbain. Nous attendons des actes courageux de la part de nos élus en Midi-Pyrénées à travers des financements permettant la mise en œuvre du SRCE à la hauteur des enjeux régionaux.

Il est important **de ne plus soutenir les projets les plus destructeurs et d'améliorer ceux qui peuvent l'être pour préserver les milieux.**

Pour cela, il apparaît comme primordial de soutenir et d'orienter l'agriculture et la sylviculture vers des pratiques durables, permettant de conserver ou de restaurer des milieux riches au niveau de la biodiversité, du paysage et productifs. La mise en place concrète de la « Trame verte et Bleue » comme un outil novateur d'aménagement du territoire permet d'adopter des orientations et une gestion favorable à la préservation de la nature.

Pour cela, FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER de :

- Promouvoir et financer la création **des atlas de la biodiversité dans les communes.**
- Financer **l'animation du SRCE** notamment pour l'élaboration des documents d'urbanisme et pour la mise en œuvre d'actions dans les territoires.
- **Définir un cadre pour le financement des mesures de gestion** liées au SRCE et à Natura 2000 que ce soit pour les espaces agricoles, forestiers et ni agricoles, ni forestiers.

L'effort d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et de veille doit être poursuivi. Il doit être ensuite décliné en actions de sensibilisation et d'alerte.

Pour cela, FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER de :

- Financer à 100% sur fonds publics les actions menées dans le cadre de stratégies nationales (SRCE, SNB, ABC, les plans d'actions nationaux ...) notamment celles portant sur le soutien aux collectivités locales.
- Soutenir financièrement :
 - les actions d'amélioration de la connaissance de la biodiversité, inventaires naturalistes, (espèces et espaces patrimoniaux et espèces et espaces « plus ordinaires »).
 - les actions transversales alliant connaissance, prise en compte dans les divers plans et schémas, gestion des milieux et sensibilisation dans le cadre de démarches territoriales.
 - les actions d'acquisition foncière et de restauration de milieux.
- Promouvoir une gestion concertée, intégrant toutes les fonctionnalités de la forêt qui pourrait être assurée par une gouvernance adaptée, afin d'enrichir les réflexions sur la meilleure manière de concilier l'exploitation d'un matériau écologique et la préservation du milieu de vie de nombreuses espèces.
- Renforcer la politique de création de réserves naturelles régionales en lien avec la stratégie nationale de création d'aires protégées,
- Développer la formation professionnelle en matière de biodiversité,

PAYSAGES

FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER de :

- Préserver, protéger le patrimoine monumental et le petit patrimoine rural.
- Créer des programmes touristiques "sur mesure" en tenant compte de la nature et de la culture.
- Mettre en œuvre des plans d'action pour le paysage par les communes et améliorer la qualité paysagère d'entrées des communes et des zones périurbaines (enseignes, et publicités publiques).
- Encourager et renforcer le sentiment de la valeur de nos paysages par des activités dans le domaine de l'éducation et de la culture. La représentation du paysage pour et par l'enfant. Intervention en milieu scolaire. Réaliser des outils de sensibilisation, des expositions (exemple : Portait de Paysage en Sud Toulousain).
- **Former des services instructeurs et des guides** de la nature et des paysages pour répondre aux demandes locales et touristiques : lecture des paysages, esthétique, histoire, législation...
- **Mieux cerner les métiers du paysage** (ou ayant un effet sur le paysage) : pour la création et la réhabilitation, dans l'objectif d'emplois répondant à des besoins.

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les initiatives visant à la gestion durable de l'eau et à la protection des milieux naturels doivent être soutenues à travers le nouveau CPER.

Il nous paraît crucial de :

- soutenir les **actions d'innovation et d'accompagnement en matière de changement de pratique le cadre de la gestion de l'eau** (matériel hydro-économe, changement de pratiques agricoles, agroécologie, agroforesterie...).
- **remettre en question les actions de développement de l'irrigation**, même induit (études, création de retenues, matériel ...).

LA GESTION DE LA RESSOURCE NATURELLE MINÉRALE

C'est dans le cadre du projet de loi d'accès au logement à l'urbanisme et un urbanisme rénové (ALUR) qu'a été proposé par amendement¹, la création d'un schéma régional des carrières, afin d'avoir une vision plus globale à l'échelle régionale de la gestion de la ressource minérale.

FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER :

- La réalisation d'études indépendantes pour définir :

- **les besoins** présents et à venir (sur 10 ans) à l'échelle de la région Midi-Pyrénées.
- **les volumes d'eau évaporés dans les lacs de gravières de la région Midi-Pyrénées**
- sur nos plus grandes rivières (Garonne, Ariège et Tarn) un **espace de mobilité fonctionnel**.

L'intérêt étant de mettre en place une méthodologie identique pour les toutes les plaines alluviales et tous les dossiers (v. en ce sens : *Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : Guide technique : détermination de l'espace de liberté des cours d'eau*²).

→ l'impact des carrières sur la préservation de la biodiversité.

- L'intégration, pour tous les nouveaux projets de voirie, d'une clause d'éco-conditionnalité, favorisant l'intégration de pourcentages de recyclage des matériaux du BTP, et un ratio de matériaux locaux (issus d'un périmètre de 30 km autour du projet).
- Le développement de filières de constructions alternatives, type filières bois, permettant de développer l'emploi local non délocalisable.
- La création de formations spécifiques intégrant ces nouvelles ressources (éco-matériaux), afin de développer un savoir-faire innovant.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique est une orientation majeure pour les années, dont la région Midi-Pyrénées doit se saisir, afin de répondre aux enjeux environnementaux (baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre), et aux enjeux sociétaux (création d'emploi locaux, développement de nouvelles filières porteuses, etc...)

FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER, de :

- Rendre accessibles aux associations les actions d'innovation dans le domaine de la **transition énergétique, afin de favoriser le développement de nouveaux projets porteurs d'emplois, favorisant l'égalité des territoires et le développement durable**.

- Favoriser fortement les actions visant à **promouvoir les économies d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique**, notamment lorsqu'elles se couplent avec d'autres objectifs de développement durable (circuits courts, agriculture biologique, agroforesterie, mobilité durable, loisirs de proximité, utilisation de matériaux écologiques,...). Ces actions ont des conséquences fortes et immédiates sur la création d'emplois en Midi-Pyrénées, à l'échelle de l'ensemble de la région.

- **Prévenir les risques naturels** en accompagnant les collectivités locales dans leur démarche et en sensibilisant les publics.

¹ http://www.senat.fr/amendements/commissions/2012-2013/851/Amdt_COM-68.html

² <http://sierm.eaurmc.fr/sdage/documents/guide-tech-2.pdf>

FOCUS SUR LA MÉTHANISATION

Concernant plus particulièrement la méthanisation, FNE Midi-Pyrénées se positionne favorablement à conditions de prendre en compte une approche territoriale et collective de la méthanisation. C'est un modèle pouvant conjuguer l'ensemble des atouts de cette technologie :

- S'adapter aux contextes locaux et être une option pour tous les agriculteurs
- Optimiser les flux de matières, les ressources et les besoins
- Fédérer producteurs et utilisateurs de matières organiques (agriculteurs, éleveurs, collectivités, ...)
- Travailler avec un modèle agricole plus complexe et plus durable :
 - o Allongement des rotations (y compris les cultures intermédiaires)
 - o Optimisation des flux d'azote, de carbone et de phosphore
- Renforcer la coopération sur un territoire
- Offrir des solutions locales de traitement des déchets agricoles et non-agricoles
- Produire de l'énergie locale et renouvelable
- Fournir un revenu complémentaire régulier et sécurisé (frein à l'agrandissement des structures)
- **Créer des emplois non-délocalisables**

FNE Midi-Pyrénées est favorable sous-conditions :

La méthanisation (quel que soit son modèle individuel ou territorial) **n'est pas / ne doit pas / ne peut pas être:**

- Une solution pour résoudre les problèmes de pollution des eaux par les nitrates en zones d'excédents structurels (ex.: Bretagne)
- Être un argument environnemental pour l'agrandissement des structures agricoles
- Être une voie de simplification et d'intensification des pratiques et des systèmes agricoles
- Être une filière en concurrence directe et massive de la production alimentaire
- Échapper à une gouvernance territoriale
- Être déconnecté d'un débat plus global liant santé – environnement – alimentation – énergie et agriculture

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Afin de faciliter le changement de comportement de tous les publics (enfants, grand public, professionnels, etc...), il est important de réaliser des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

FNE Midi-Pyrénées demande à ce que :

- Les **actions d'information, de formation et de sensibilisation** à destination des publics concernés soient soutenues sur l'ensemble des champs de la transition écologique et énergétique.
- Les **associations soient des acteurs privilégiés** de ce secteur d'activité, grâce à leur expérience et à leur savoir-faire.
- Les **dimensions éducatives et pédagogiques** des projets touchant à la transition écologique et énergétique, notamment les apports des associations d'éducation à l'environnement en complément des actions structurantes en termes d'équipement soient développés.

L'EMPLOI AU SEIN DU MONDE ASSOCIATIF

L'accroissement de la participation des associations au débat public, notamment depuis le Grenelle environnement et son objectif de renforcer une gouvernance partagée, nécessite davantage de moyens humains qui n'ont pas à ce jour de financements dédiés.

FNE Midi-Pyrénées propose, dans le cadre du CPER, de :

- Prévoir des lignes financières pour la participation **des associations au débat public**
- Elaborer un **protocole d'indemnisation des bénévoles participant à des instances officielles de débat public**, afin que les frais de déplacement ne soient ni à la charge des associations ni à la charge des individus.
- Prévoir un **soutien pérenne technique / financier et/ou matériel** pour la formation de bénévoles dans un contexte de complexification des dossiers.
- Conforter des solutions techniques et financières avec les dispositifs type : DLA, FDVA ...
- Reconnaître les **acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire**, et plus particulièrement les **associations comme vecteurs d'innovations** et susciter, favoriser leur regroupements en pôles de services pluridisciplinaires
- **Soutenir l'emploi associatif**, faire connaître sa participation à l'innovation sur le territoire régional
- Favoriser la constitution des fonds propres associatifs pour financer l'innovation sociale
- Sensibiliser et former pour accélérer le développement de l'innovation sociale, plus particulièrement auprès des bénévoles

L'animation, la mise en réseau, le partage d'expérience de l'action environnementale, sociétale, la dynamique de territoire en lien avec leur développement représentent des enjeux forts que les associations assument au quotidien. Ceci permettant par ailleurs l'optimisation des ressources mise en œuvre de la part des financeurs et des acteurs.

FNE Midi-Pyrénées propose que le CPER prévoie :

- le **financement de l'animation de réseau**, de partenaires.
 - un **taux de prise en charge par les co-financeurs de 100%** pour les actions partenariales entrant dans le cadre d'une politique publique. Il s'agit de ne pas faire porter les 20 % d'autofinancement sur le maître d'œuvre de l'action partenariale. Exemple : Inventaires naturalistes, éducation à l'environnement et au DD
- Sur toutes les thématiques environnementales.

Le régime de la subvention sous une forme pluriannuelle assure une vision à moyen terme pour les associations et permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Malheureusement les co-financeurs n'acceptent pas tous la CPO.

Pour cela, FNE Midi-Pyrénées propose de :

- Travailler dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs sur 3 ans avec la Région et l'Etat (Référence à la Conférence environnementale du 14 et 15 septembre 2012).
- Soutenir l'emploi associatif et la pérennisation des postes qui participent au développement et aux dynamiques territoriales.
- Soutenir la structuration du monde associatif par des politiques de l'emploi co-construites, concertées et articulées.
- Préférer la subvention aux marchés publics, et des financements pluriannuels, pour permettre de sécuriser les emplois.

FNE Midi-Pyrénées

Contact dossier : Marie-Laure CAMBUS - Directrice

14 rue de Tivoli – 31000 TOULOUSE

05 34 31 97 82 – ml.cambus@fne-midipyrenees.fr

